DÉLÉGATION DE BOURGOGNE

https://bourgogne.secours-catholique.org

Seize années d'apprentissage du français à Dijon



Secours Catholique Bourgogne

MIGRANTS

08/02/2021

Présentation des cours

L’instruction du dossier de régularisation des demandeurs d’asile est souvent longue. Il est important pour eux de profiter de cette période pour apprendre le français, ou perfectionner sa maîtrise. Cette connaissance du français leur est

nécessaire pour réaliser les démarches administratives, pour poursuivre leurs études, ou encore pour trouver un emploi.

Les cours durent une année scolaire, du mois de septembre au mois de juillet suivant, sauf durant les périodes de vacances scolaires. Ils représentent plus de 200 heures compte tenu des activités proposées par l'équipe : atelier de recherche d'emploi, apprentissage du Code de la route, activités artistiques et culturelles.

L'objectif est de préparer les apprenants au Diplôme d'études en langue française (DELF), diplôme européen niveau A2. Ce diplôme a six niveaux : DELF A1, DELF A2, DELF B1, DELF B2, DELF C1 et DELF C2. Le niveau A2 permet aux apprenants d'accéder à des formations qualifiantes dans la suite de leur régularisation. Durant l'année de scolarité, les apprenants participent à des ateliers où ils apprennent à rédiger leur curriculum vitae (CV,) des lettres de candidature, et préparent l'entrée dans des écoles de formation telles que « l'École de la 2e Chance »,...

Les cours sont assurés du lundi au vendredi, par groupes de niveau dans les locaux situés au 9 ter boulevard Voltaire à Dijon.

Les cours d'apprentissage de la langue sont importants mais restent insuffisants pour une pratique au quotidien. L'équipe « Cours de français pour demandeurs d'asile » permet également aux étudiants l'ouverture à des activités artistiques et culturelles : visite du musée des Beaux Arts de Dijon, participation active au Printemps des poètes (avril 2019), participation à des chantiers de rénovation du patrimoine en Bourgogne en partenariat avec l'association REMPART.

Mais rien de mieux que le parrainage pour compléter ces ouvertures sur la société française. L'équipe a mis en place un dispositif de parrainage pour que le demandeur d'asile puisse au quotidien parler le français dans un cadre familial, seul moyen de parvenir à une progression importante.
Le parrainage prend la forme de temps partagés entre le filleul et le parrain qui se concrétisent sous des formes variées (sorties, activités culturelles, loisirs, repas, week-ends, vacances...).

L'équipe est à la recherche de parrains. Aussi, si vous souhaitez la rejoindre et vous associer à ce parrainage, vous pouvez contacter l'équipe « Cours de français pour demandeurs d'asile » par courriel, ou par téléphone au 06 75 95 69 05

https://bourgogne.secours-catholique.org/notre-actualite/seize-annees-dapprentissage-du-francais-dijon